

N/Réf. : FB/2005006

Transmis par mail à :

[secretariat.wargon@ecologie-solidaire.gouv.fr](mailto:secretariat.wargon@ecologie-solidaire.gouv.fr)

Copie par mail à :

**Madame Elisabeth Borne,**

Ministre de la Transition écologique et solidaire

[secretariat.ministre@ecologie-solidaire.gouv.fr](mailto:secretariat.ministre@ecologie-solidaire.gouv.fr)

**Madame Emmanuelle Wargon**

Secrétaire d'État auprès de la ministre de la Transition  
écologique et solidaire

Hôtel de Roquelaure

246 boulevard Saint-Germain

**75007 PARIS**

Paris, le 20 mai 2020

**Objet :** évolutions réglementaires « Gestion quantitative de l'eau »

Madame la Ministre,

Nous avons constaté avec beaucoup de satisfactions que votre ministère avait pris la mesure des enjeux de gestion quantitative de l'eau, en particulier en anticipation d'un nouvel épisode de sécheresse qui s'annonce. Les instruments d'amélioration de l'anticipation des phénomènes de sécheresse que vous avez présentés récemment en constituent une bonne illustration.

La dernière expérience de « concertation » sur ce sujet a par contre plutôt développé nos inquiétudes. En effet, un récent « CNE » (remarquez les guillemets) convoqué le 14 mai dernier n'a pas été organisé dans des conditions acceptables : les membres du Conseil National de l'Eau ne pouvant qu'assister à une présentation collective de vos services, sans aucun débat programmé. A votre demande en séance, vos services ont tenté un bricolage de dernière minute en donnant la parole par téléphone, en décalage, à un de nos représentants au CNE pour tenter de vous exposer nos inquiétudes. Nous tenons à réitérer celles-ci de façon plus complète par ce courrier, en considérant que nous n'avons pas pu correctement exposer nos positions dans ce format « CNE » qui n'a pas été organisé pour permettre un débat ouvert.

Au-delà de notre contribution très critique sur le projet de « circulairesécheresse », nous voulons vous alerter sur les conditions actuelles de préparation des évolutions réglementaires sur l'ensemble des sujets relatifs à la gestion quantitative de l'eau : OUGC (organisation uniques de gestion collective de l'eau), AUP (autorisations uniques de prélèvement), définition des volumes prélevables, ZRE (Zones de répartition des eaux), CTGE (contrats territoriaux de gestion de l'eau) ; autant de sujets qui nécessitent un renforcement règlementaire (notamment suite aux contentieux engagés et gagnés par nos associations territoriales, démontrant l'insuffisance d'encadrement local par les services préfectoraux).

Ces sujets, vous l'avez confirmé dans votre réponse en CNE, relèvent de la compétence du MTES, chargée de la réglementation des utilisations, et de la reconquête de la qualité écologique de la ressource en eau.

Pourtant, force est de constater que les discussions sur ces sujets se déroulent aujourd'hui dans le cadre unique d'un comité interministériel piloté par le ministère de l'agriculture et ouvert aux seuls acteurs agricoles : le CORENA (comité

## **France Nature Environnement**

Fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement - Reconnue d'utilité publique depuis 1976

Siège social : 81-83, boulevard de Port-Royal 75013 Paris

Tél. 01 44 08 02 50 / Fax 01 44 08 05 48 - [www.fne.asso.fr](http://www.fne.asso.fr)

pour la rénovation des normes en agriculture), créé à la demande du premier ministre suite au rapport sur la simplification des normes en agricultures de 2016.

FNE considère que ce CORENA ne remplit aucune des exigences de transparence, de pluralité des parties prenantes et de légitimité. Si le gouvernement avait précisé dans le cadre des discussions de la loi EGALIM (2018-938) qu'il ne souhaitait pas institutionnaliser ce comité, force est de constater qu'il continue son travail (puisqu'il a été créé de manière « pérenne ») et constitue aujourd'hui l'unique lieu de concertation sur des sujets relevant selon nous de votre ministère : « construction des normes réglementaires » ; « projet de territoire et de stockage de l'eau » notamment.

Nous pensons qu'une clarification des rôles et des objectifs est aujourd'hui devenue nécessaire sur le sujet de l'évolution réglementaire de la gestion quantitative de l'eau :

- Quels sont les objectifs politiques poursuivis par ce projet de réforme ? Simplification des normes et soutien à l'agriculture intensive, ou mise en œuvre des engagements européens de reconquête de la qualité écologique des milieux et des résultats des assises de l'eau ?
- Quel est le pilote et le cadre de cette évolution réglementaire ? « Interministérielle » sous pilotage du ministère de l'agriculture avec concertation avec les seuls acteurs agricoles (CORENA), ou pilotage du MTES avec concertation avec l'ensemble des acteurs de l'eau (CNE) ?

France Nature Environnement attend un éclaircissement sur ces points et un engagement ferme du MTES afin de ne pas se trouver en situation contrainte avec un projet de texte dans lequel l'Etat aurait pris des engagements auprès du monde de l'agriculture intensive.

FNE sollicite par ailleurs la communication de l'ensemble des comptes rendus des réunions précédentes du CORENA, ainsi que l'ordre du jour de la prochaine réunion programmée en juin.

Il convient enfin de préciser que France Nature Environnement refusera toute participation au CORENA, et demande que le CNE, instance officielle, transparente et rassemblant tous les acteurs concernés (dont le monde agricole dans toute sa diversité), constitue le cadre unique de la concertation autour des évolutions réglementaires devenues urgentes en matière de gestion quantitative de l'eau.

Dans l'attente d'une réponse précise de votre part, je tenais à vous signaler l'extrême inquiétude qui s'exprime sur le terrain, face aux injonctions contradictoires du gouvernement sur le sujet de la gestion quantitative de l'eau. Contradictions à nouveau exprimées dans la lettre de mission d'inspection Caussade du 12 mai et qui par ailleurs troublent aussi les débats déjà tendus en Comités de Bassin en cette période de révision des SDAGEs.

Restant à votre disposition, nous vous prions de croire, Madame la Ministre, en l'assurance de nos respectueuses salutations.



**Arnaud Schwartz**  
Président de France Nature Environnement